



**23 MARS 2018 : 3<sup>EME</sup> REUNION SUR SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL, CONDITIONS DE TRAVAIL, QUALITE DE VIE AU TRAVAIL**

Au cours de cette troisième réunion, l'UIMM a développé ses propositions sur la santé et la QVT autour de trois axes : les principes de santé au travail et de QVT, les acteurs, les actions en la matière.

**Quelques constats s'imposent :**

- Aucune mesure contraignante pour les entreprises visant à améliorer les conditions de travail n'est actée
- Pas de diminution de l'exposition aux nuisances diverses (ex : bruits, travaux pénibles...)
- A plusieurs reprises, le salarié, de manière implicite ou explicite, est responsabilisé voire culpabilisé quant à la protection de sa santé et la qualité de vie au travail (le salarié doit être respectueux et poli)
- Pas de moyens supplémentaires pour les représentants du personnel dans le cadre de leurs missions « santé et conditions de travail » alors que toutes les organisations syndicales le demandent
- Une vision à sens unique du principe de solidarité : le patronat veut peser sur les pouvoirs publics pour bénéficier des moyens de la Sécurité Sociale mais se refuse à participer à cette même solidarité à travers la médecine du travail et les services de santé au travail.

La CGT, à travers une analyse globale du projet d'accord, en a montré les insuffisances et formulé de nouveau plusieurs propositions notamment :

- Ajouter la définition de la santé selon l'OMS
- Rappeler la place de l'humain sur de tels sujets et prendre en considération les questions essentielles de l'autonomie et des marges de manœuvre nécessaires à la créativité et à l'engagement
- Développer le rôle et les moyens des représentants du personnel
- Acter une démarche continue de réduction des nuisances et de prévention
- Réparer la pénibilité subie
- Responsabiliser les donneurs d'ordres lorsqu'ils imposent des organisations du travail ou des process de fabrication à leurs sous-traitants.
- Prendre en compte les « nouvelles » formes de travail tel que le travail nomade, le télétravail...

**Contrat de chantier / CDD / Interim**

Au cours de cette deuxième réunion, l'UIMM a confirmé son choix politique de développer toutes les formes de la précarité pour servir l'impérieuse compétitivité. Le patronat veut ouvrir à toutes les entreprises, quelle soit leur taille ou quelles que soient leurs activités, la possibilité de recourir aux contrats de chantier.

En plus, l'UIMM veut assouplir les dispositions légales sur les CDD et l'interim pour faciliter leur utilisation.

Ce projet c'est la précarité longue durée sous toutes ses formes !

Seule la CGT a confirmé qu'elle ne veut pas voir se développer le contrat de chantier dans la métallurgie. Partant du constat d'un recours abusif généralisé à la précarité, la CGT a également proposé de durcir les possibilités de recourir au CDD et à l'interim pour favoriser l'emploi stable, pérenne et garantir ainsi l'attractivité de nos métiers.

## **Faire en sorte que le rapport de forces pèse en faveur des salariés !**

Comme vous le voyez sur ces sujets aussi, les prétentions patronales n'ont pas de limites. L'UIMM pense avoir le vent en poupe et c'est vrai que les réformes gouvernementales avançant à marche forcée lui permettent d'hisser le spi.

Une seule chose peut le dévier de sa route, c'est l'intervention massive des travailleurs de la métallurgie.

**Le 19 avril**, par conséquent, la FTM-CGT appelle, en partant des revendications définies avec les salariés, à ancrer la lutte dans les entreprises et à participer aux rassemblements et manifestations avec comme revendication une Convention Collective Nationale de haut niveau.

### **La délégation fédérale**